

Enquête sur le rapport développement durable des collectivités et EPCI, un outil de pilotage

Cette enquête est composée de deux questionnaires distincts : l'un destiné aux élu.es, l'autre aux agent.es. Le document suivant comporte trois parties : une partie commune, une partie spécifique aux élu.es et une partie spécifique aux agent.es. Il est mis en ligne à l'aide de l'outil LimeSurvey [au lien suivant](#).

[Partie commune]

Page 1 - Introduction

Dans le contexte de mobilisation face aux enjeux de transition écologique, il apparaît important de faire le point sur le rôle du rapport développement durable des collectivités, véritable outil de pilotage des politiques locales. Ce travail s'organise en deux temps :

- La présente enquête, qui sera complétée par des entretiens, auprès des élu.es et des agent.es en charge de l'élaboration du rapport pour identifier les usages actuels, les points de blocage et des pratiques innovantes ;
- Un groupe de travail, à l'automne, avec les collectivités et EPCI volontaires, afin de répondre à leurs besoins, capitaliser les bonnes pratiques et actualiser les outils d'accompagnement

Nous vous remercions de prendre le temps de répondre à l'enquête ci-après, d'ici le 9 juin prochain. Pour toute question : territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr

[Partie commune]

Page 2 - Qui êtes-vous ?

- > Nom :
- > Prénom :
- > Courriel :
- > Courriel d'un contact complémentaire :
- > Je souhaite être anonymisé.e dans les résultats de l'étude :
 - Oui
 - Non
- > Votre collectivité est-elle soumise à l'obligation de produire un rapport développement durable ?
 - Oui
 - Non, mais elle le réalise de manière volontaire
 - La collectivité n'élabore pas de rapport développement durable
 - Cette enquête s'adresse aux élu.es et agent.es des collectivités qui élaborent un rapport développement durable. Si vous souhaitez échanger, n'hésitez pas à nous contacter - territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr
- > Au sein de votre collectivité, êtes-vous :
 - Élu.e
 - Agent.e
 - Autre :
 - Cette enquête s'adresse aux élu.es et agent.es des collectivités en charge du rapport développement durable. Pouvez-vous nous préciser votre intérêt pour cette enquête ?

[Partie élu.e]

Page 3 - **Qui êtes-vous ?**

- Au sein de la collectivité pour laquelle vous répondez à l'enquête, êtes-vous :
 - Maire ou Président.e
 - Adjoint.e au maire ou Vice-président.e
 - Quel est l'intitulé de votre mandat ?
 - Autre élu.e
 - Quel est l'intitulé de votre mandat ?

- Dans quel type de collectivité travaillez-vous ?
 - Région
 - Département
 - Commune
 - CC
 - CA
 - CU
 - Métropole
 - Autre

- Indiquez le nom de votre collectivité :

- Je souhaite que ma collectivité soit anonymisée dans les résultats de l'étude :
 - Oui
 - Non

[Partie élu.e]

Page 4 - **Informations sur la collectivité**

- Depuis quand votre collectivité réalise-t-elle un rapport développement durable ?

- Votre collectivité est-elle engagée dans un projet territorial de transition écologique de type :
 - Agenda 21 local
 - Démarche Agenda 2030
 - La collectivité n'est pas engagée dans un projet territorial de transition écologique
 - Autre
 - Précisez :

[Partie élu.e]

Page 5 - **Portage du rapport développement durable**

- *Objectifs stratégiques du rapport développement durable*
 - Pour votre collectivité, le rapport développement durable est un outil :
 - De communication
 - De pilotage
 - Les deux
 - Autre

 - Pour votre collectivité, le rapport développement durable a une fonction :
 - Descriptive
 - Prospective
 - Évaluative

- Budgétaire
 - Réglementaire
 - Autre
 - Précisez :
- Considérez-vous le rapport développement durable comme un outil efficace pour servir le projet de votre collectivité en faveur de la transition écologique ?
 - Oui, tout à fait
 - Oui, en partie
 - Pour quelles raisons ?
 - Pas vraiment
 - Pour quelles raisons ?
 - Non, pas du tout
 - Pour quelles raisons ?
 - Pour élaborer le rapport développement durable, quel cadre de référence a été choisi par votre collectivité ?
 - Les 5 finalités et éléments de démarche du développement durable (Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux)
 - L'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable
 - Les axes retenus lors du PCAET ou CRTE
 - Des orientations stratégiques propres au territoire
 - Aucun cadre de référence n'a été choisi
 - Autre
 - Précisez :
 - Lors de l'élaboration de son rapport développement durable, la collectivité exploite des informations déjà présentes dans les divers documents cadres tels que :
 - Des diagnostics et états des lieux sectoriels ou territoriaux
 - Lesquels ?
 - Des documents d'orientation stratégique ou de contractualisation (plan de mandat, PADD, stratégie de développement durable, CRTE...)
 - Lesquels ?
 - Des documents de programmation et de planification (PLU, PLH, PCAET...)
 - Des documents de suivi et/ou d'évaluation (rapport d'activité, évaluations de politiques publiques, budget, comptabilité analytique...)
 - Lesquels ?
 - Des documents relatifs à l'exemplarité ou l'éco-responsabilité interne de la collectivité (Gestion des ressources humaines, finances écoresponsables, gouvernance interne et conduite de projet, lutte contre les déchets, lutte contre la gaspillage alimentaire, bilan carbone, ISO XXX...)
 - Lesquels ?
 - Le rapport de la collectivité ne s'articule avec aucun autre document cadre
 - Autre
 - Précisez :
 - Le rapport développement durable de la collectivité est un outil :
 - Descriptif
 - Analytique
 - Sont mentionnées dans le rapport développement durable :

- Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (analyse interne) au regard du développement durable
 - Les actions, politiques publiques et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire (analyse externe) au regard du développement durable
 - Autre
 - Précisez :
- Le périmètre du rapport développement durable concerne :
 - L'ensemble des actions, politiques publiques et programmes conduits par la collectivité au regard du développement durable
 - Une partie des actions, politiques publiques et programmes conduits par la collectivité au regard du développement durable
 - Uniquement les actions, politiques publiques et programmes conduits au titre de mesures environnementales ou de transition écologique

[Partie élu.e]

Page 6 - Portage du rapport développement durable

➤ *Pilotage du rapport développement durable*

● Êtes-vous impliqué dans le portage politique du rapport développement durable au sein de votre collectivité ?

- Oui
 - À quelle étape du processus d'élaboration du rapport êtes-vous mobilisé.e ?
 - Lors de la définition stratégique du contenu du rapport
 - Lors de la mobilisation opérationnelle des différents services techniques
 - Lors de la présentation à l'assemblée délibérante
 - Lors des arbitrages préalables à la préparation du document d'orientation budgétaire
 - Lors des arbitrages budgétaires avant l'adoption du budget
 - Autre
Précisez :
- Non
 - Un autre élu.e de la collectivité s'en charge-t-il ?
 - Oui
 - Quel est l'intitulé de son mandat ?
 - À quelle étape du processus d'élaboration du rapport, l'élu.e en charge du rapport est-il mobilisé ?
 - Lors de la définition stratégique du contenu du rapport
 - Lors de la mobilisation opérationnelle des différents services techniques
 - Lors de la présentation à l'assemblée délibérante
 - Lors des arbitrages préalables à la préparation du document d'orientation budgétaire
 - Lors des arbitrages budgétaires avant l'adoption du budget
 - Autre :
Précisez :

- Non

- Qui pilote l'élaboration du rapport développement durable ?
 - Un seul agent
 - Un groupe de travail composé de plusieurs agent.es
 - Un groupe de travail composé d'élu.es
 - Un groupe de travail composé à la fois d'élu.es et d'agent.es
 - Un groupe de travail élargi (élu.es, autres agent.es de la collectivité, habitant.es, associations, entreprises...)
 - Un bureau d'études extérieur mandaté
 - Autre
 - Précisez :
- Dans le cadre de l'élaboration du rapport, des acteurs du territoire ont-ils été associés ?
 - Oui, des habitant.es
 - Oui, des acteurs du territoire hors habitant.es
 - Qui sont ces acteurs et de quelle manière ont-ils été associés ?
 - Non

[Partie élu.e]

Page 7 - Usage du rapport développement durable

> Diffusion et mise à disposition du rapport développement durable

- Le rapport développement durable est un document public. Au sein de votre collectivité, il est diffusé auprès des habitant.es :
 - Sur le site Internet de la collectivité
 - Pouvez-vous nous indiquer le lien vers le rapport ?
 - À travers le journal de la collectivité
 - Par une publication
 - Par une mise à disposition d'exemplaires physiques
 - Par un format vidéo/audio de la présentation devant l'assemblée délibérante
 - Le rapport n'est pas mis à disposition des habitant.es
 - Autre
 - Précisez :
- Le rapport développement durable fait-il l'objet d'une présentation auprès :
 - De l'assemblée délibérante
 - Des différents services de la collectivité
 - Des acteurs locaux
 - Pouvez-vous préciser auprès de qui ?

> Mobilisation du rapport développement durable

- Le rapport développement durable est-il utilisé pour alimenter les débats avec les habitant.es sur le plan d'action du territoire ?
 - Oui
 - Pouvez-vous nous donner un exemple ?
 - Non
- Le contenu ou les conclusions du rapport sont-ils mobilisés lors de la préparation des orientations budgétaires ?
 - Oui
 - Non

- Le rapport développement durable a-t-il permis d'engager d'autres dynamiques :
 - Oui, en interne
 - Lesquelles ?
 - Oui, avec les acteurs locaux
 - Lesquelles ?
 - Non

[Partie élu.e]

Page 8 - Merci pour votre participation !

- Souhaitez-vous être informé de la suite de la démarche et des résultats de ce questionnaire ?
 - Oui
 - Non
- Accepteriez-vous d'être contacté.e pour partager vos pratiques et/ou vos besoins lors d'un entretien complémentaire ?
 - Oui
 - Non
- Seriez-vous intéressé.e pour partager et capitaliser votre expérience lors d'échanges entre collectivités dans le cadre de COMETE ?
 - Oui
 - Non
- Souhaitez-vous nous faire part de difficultés particulières, de besoins méthodologiques ou de recommandations relatifs au processus d'élaboration du rapport développement durable ?

Nous vous remercions de votre collaboration. Pour toute question, ou si vous souhaitez nous communiquer des documents complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter -territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr

[Partie agent.e]

Page 3 - Qui êtes-vous ?

- Dans quel service travaillez-vous et quel est l'intitulé de votre fonction ?
 - Un service en charge des politiques environnementales, de politiques de transition écologique ou de politiques de développement durable
 - Un autre service
Lequel ?
 - Au près d'un directeur-trice général-e (DGA, DGF, DGS...)
Lequel ?
 - Au près du cabinet d'un.e élu.e de la collectivité
Lequel ?
 - Autre
Précisez

[Partie agent.e]

Page 4 - Informations sur la collectivité

- Dans quel type de collectivité travaillez-vous ?
 - Région
 - Département
 - Commune

- CC
 - CA
 - CU
 - Métropole
 - Autre
- Indiquez le nom de votre collectivité :
- Je souhaite que ma collectivité soit anonymisée dans les résultats de l'étude :
- Oui
 - Non
- Votre collectivité est engagée dans un projet territorial de transition écologique de type :
- Agenda 21 local
 - Démarche Agenda 2030
 - La collectivité n'est pas engagée dans un projet territorial de transition écologique
 - Autre
- Précisez :

[Partie agent.e]

Page 5 - Généralités sur le rapport développement durable

- Pour votre collectivité, le rapport développement durable a une fonction :
- Prospective
 - Évaluative
 - Budgétaire
 - Réglementaire
- Les ressources méthodologiques (guide méthodologique, boîte à outils ODD...) répondent-elles aux ambitions de votre collectivité pour rédiger le rapport développement durable ?
- Plutôt oui
Sur quelles ressources vous basez-vous ?
 - Plutôt non
Sur quelles ressources vous basez-vous ?
 - Je n'ai pas connaissance de ces ressources
 - Sans avis
- Pilotage du rapport développement durable
- Êtes-vous spécifiquement chargé du rapport développement durable au sein de votre collectivité ?
 - Oui, à temps plein
 - Quel rôle jouez-vous dans l'élaboration de ce rapport ?
 - Oui, mais j'ai également d'autres missions
 - Quel rôle jouez-vous dans l'élaboration de ce rapport ?
 - Oui, mais je partage cette mission avec d'autres agent.es qui ont également d'autres missions
 - Quel rôle jouez-vous dans l'élaboration de ce rapport ?
 - De quel service relèvent ces agent.es et quelles sont leurs fonctions ?
 - Non
 - Quelle est votre contribution au rapport ?
 - Qui pilote l'élaboration du rapport développement durable ?
 - Un.e seul.e agent.e
 - Un.e élu.e

- Un groupe de travail composé d'agent.es
 - Un groupe de travail composé d'élu.es
 - Un groupe de travail composé à la fois d'élu.es et d'agent.es
 - Un groupe de travail élargi (élu.es, autres agent.es de la collectivité, habitant.es, associations, entreprises...)
 - Un bureau d'études extérieur mandaté
 - Autre
 - Précisez :
- Une instance de dialogue entre élu.es et agent.es est-elle mise en place dans le cadre de l'élaboration du rapport développement durable ?
 - Oui
 - Non
- *Démarche participative d'élaboration du rapport développement durable*
- Dans le cadre de l'élaboration du rapport développement durable, des acteurs du territoire ont-ils été associés ?
 - Oui, des habitant.es
 - De quelle manière ces habitants ont-ils été associés ?
 - Oui, des acteurs du territoire hors habitant.es
 - Qui sont ces acteurs et de quelle manière ont-ils été associés
 - Non

[Partie agent.e]

Page 6 - Généralités sur le rapport développement durable

- *Contenu du rapport développement durable*
- Le rapport développement durable de la collectivité est un outil :
 - Descriptif
 - Analytique
 - Sont mentionnées dans le rapport développement durable :
 - Les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité (analyse interne) au regard du développement durable
 - Les actions, politiques publiques et programmes mis en œuvre par la collectivité sur le territoire (analyse externe) au regard du développement durable
 - Autre
 - Précisez :
 - Le périmètre du rapport développement durable concerne :
 - L'ensemble des actions, politiques publiques et programmes conduits par la collectivité au regard du développement durable
 - Une partie des actions, politiques publiques et programmes conduits par la collectivité au regard du développement durable
 - Uniquement les actions, politiques publiques et programmes conduits au titre de mesures environnementales ou de transition écologique

[Partie agent.e]

Page 7 - Méthodologie d'élaboration du rapport développement durable

- *Organisation interne de remontée des informations*

- Au sein de votre collectivité, la collecte des données inter-service est :
 - Assurée par un réseau de référent.es au sein de chaque service qui remontent les données au chargé du rapport
 - Un processus de collecte de données systématique (réutilisé d'une année sur l'autre) est mis en place
 - Aucun système de collecte de données particulier n'est mis en place
 - Assurée par le chargé du rapport qui s'occupe de collecter les données de l'ensemble des services
 - Un questionnaire à remplir par chaque service est envoyé
 - Des entretiens avec les services sont organisés
 - Autre
 - Assurée (au moins en partie) par un partenaire extérieur
- > *Intégration de cadres de référence*
 - Pour élaborer le rapport développement durable, quel cadre de référence a été choisi par votre collectivité ?
 - Les 5 finalités et éléments de démarche du développement durable (Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux)
 - L'Agenda 2030 et les 17 objectifs de développement durable
 - Les axes retenus lors du PCAET ou CRTE
 - Des orientations stratégiques propres au territoire
 - Aucun cadre de référence n'a été choisi
 - Autre
 - Précisez :
- > *Pérennisation de la procédure d'élaboration*
 - Afin d'alléger la procédure d'élaboration du rapport développement durable, des pratiques et outils permanents ont-ils été mis progressivement en place au sein de la collectivité ?
 - Oui
 - Lesquels ?
 - Non
- > *Construction d'indicateurs*
 - Des indicateurs propres au territoire et permettant d'apprécier la situation locale ont-ils été utilisés dans le rapport développement durable ?
 - Oui, des indicateurs mutualisés au moins en partie avec d'autres démarches
 - Pouvez-vous nous donner des exemples ?
 - Oui, des indicateurs propres au rapport
 - Pouvez-vous nous donner des exemples ?
 - Non
 - Ces indicateurs permettent une mise en perspective de la situation du territoire (complétez le champ libre si vous souhaitez illustrer votre réponse) :
 - Dans le temps (démarche d'amélioration continue)
 - Par rapport à la situation nationale
 - Par rapport à la situation internationale
 - Les valeurs des indicateurs ne sont pas renseignées dans le rapport

[Partie agent.e]

Page 8 - Articulation du rapport développement durable avec les autres outils de la collectivité

- Lors de l'élaboration de son rapport développement durable, la collectivité exploite des informations déjà présentes dans les divers documents cadres tels que :
 - Des diagnostics et états des lieux sectoriels ou territoriaux
 - Lesquels ?
 - Des documents d'orientation stratégique ou de contractualisation (plan de mandat, PADD, stratégie de développement durable, CRTE...)
 - Lesquels ?
 - Des documents de programmation et de planification (PLU, PLH, PCAET...)
 - Des documents de suivi et/ou d'évaluation (rapport d'activité, évaluations de politiques publiques, budget, comptabilité analytique...)
 - Lesquels ?
 - Des documents relatifs à l'exemplarité ou l'éco-responsabilité interne de la collectivité (Gestion des ressources humaines, finances écoresponsables, gouvernance interne et conduite de projet, lutte contre les déchets, lutte contre la gaspillage alimentaire, bilan carbone, ISO XXX...)
 - Lesquels ?
 - Le rapport de la collectivité ne s'articule avec aucun autre document cadre
 - Autre
 - Précisez :
- Articulation du rapport développement durable avec les outils budgétaires de la collectivité
 - À quel moment le rapport développement durable est-il présenté à l'assemblée délibérante ?
 - Pendant la séance d'adoption du budget
 - Pendant une des séances de discussion du DOB
 - Pendant une séance à part, après la présentation du rapport d'activité, en amont de la lettre d'orientation budgétaire du directeur des finances sur la préparation du budget de l'année suivante
 - Pendant la séance de présentation du rapport d'activité
 - Le rapport n'est pas présenté à l'assemblée délibérante
 - Autre
 - Précisez :
 - Des outils de comptabilité écologique utilisés au sein de votre collectivité sont-ils articulés avec le rapport développement durable ? (budget vert, bilan carbone...)
 - Oui
 - Présentez-les brièvement :
 - Non, il n'y a pas de démarche de comptabilité écologique dans la collectivité
 - Non, la démarche de comptabilité écologique présente au sein de la collectivité n'est pas mobilisée dans le cadre du rapport développement durable
 - Pouvez-vous nous présenter brièvement les outils utilisés dans votre collectivité ?

[Partie agent.e]

Page 9 - Usage du rapport développement durable

- *Mobilisation du rapport développement durable*
 - Le rapport développement durable est-il utilisé pour alimenter les débats avec les habitant.es sur le plan d'action du territoire ?
 - Oui
 - Pouvez-vous nous donner un exemple ?
 - Non

- Le contenu ou les conclusions du rapport sont-ils mobilisés lors de la préparation des orientations budgétaires ?
 - Oui
 - De quelle manière ?
 - Non

 - Le rapport développement durable a-t-il permis d'engager d'autres dynamiques ?
 - Oui, en interne
 - Quelles sont ces dynamiques ?
 - Oui, avec les acteurs locaux
 - Quelles sont ces dynamiques ?
 - Non
- *Diffusion et mise à disposition du rapport développement durable*
- Le rapport développement durable est un document public. Il est diffusé auprès des habitant.es de la collectivité :
 - Sur le site Internet de la collectivité territoriale
 - Pouvez-vous nous indiquer le lien vers le rapport ?
 - À travers le journal de la collectivité territoriale
 - Par une publication
 - Par une mise à disposition d'exemplaires physiques
 - Par un podcast de la présentation devant l'assemblée délibérante
 - Le rapport n'est pas mis à disposition des habitant.es de la collectivité
 - Autre :
 - Précisez :

 - Le rapport développement durable fait l'objet d'une présentation auprès :
 - De l'assemblée délibérante
 - Des différents services
 - De la société civile
 - Quels sont ces acteurs ?

[Partie agent.e]

Page 10 - **Merci pour votre participation !**

- Souhaitez-vous être informé de la suite de la démarche et des résultats de ce questionnaire ?
 - Oui
 - Non

- Accepteriez-vous d'être contacté.e pour partager vos pratiques et/ou vos besoins lors d'un entretien complémentaire ?
 - Oui
 - Non

- Seriez-vous intéressé.e pour partager et capitaliser votre expérience lors d'échanges entre collectivités dans le cadre de COMETE ?
 - Oui
 - Non

- Souhaitez-vous nous faire part de difficultés particulières, de besoins méthodologiques ou de recommandations relatifs au processus d'élaboration du rapport développement durable ?

Nous vous remercions de votre collaboration. Pour toute question, ou si vous souhaitez nous communiquer des documents complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter - territoires-transition@developpement-durable.gouv.fr

document de travail